

QUOI DE 9 : BOAGRI N°12 – ACTUS UNSA – ACTUS MASA

ACTUALITÉS PÉDAGOGIQUES



BOagri : liste d'aptitude PCEA, modalité épreuve E6 spécialité BIT, modification calendrier mobilité au fil de l'eau - JORF : classes préparatoires classes de 2de, loi pour mieux protéger les enfants victimes de violences intrafamiliales - ACTUS UNSA, enquête "Réussir la transition écologique dans la fonction publique grâce au dialogue social" - ACTUS CHLOROFIL, MASA

BOAGRI N° 12 du 14-03-2024 au 21-03-2024

Métiers de l'éducation

- Modalités d'évaluation de l'épreuve E6 « Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques OU Éducation socioculturelle pour l'enseignement agricole » de la spécialité bio-industries de transformation (BIT) du baccalauréat professionnel.

[NS-2024-176/telechargement](#)

- Procédure de dépôt des candidatures pour l'inscription sur la liste d'aptitude conduisant à une nomination en qualité de professeur certifié de l'enseignement agricole (PCEA) au titre de la rentrée scolaire 2024.

[NS-2024-177/telechargement](#)

Métiers hors enseignants

- Modification calendrier mobilité fil de l'eau hors enseignement (HENS) 2024.

[NS-2024-182/telechargement](#)

JORF :

- Publics concernés : les élèves des écoles, des collèges et des lycées publics et privés sous contrat de l'éducation nationale et **des établissements de l'enseignement agricole publics** et privés sous contrat.

[Décret n° 2024-228 du 16 mars 2024 relatif à l'accompagnement pédagogique des élèves et au redoublement](#)

- Publics concernés : élèves n'ayant pas obtenu le diplôme national du brevet après avoir été admis en classe de seconde dans un établissement d'enseignement relevant du ministre chargé de l'éducation nationale, du ministre chargé de l'agriculture, ou dans un établissement d'enseignement privé sous contrat ; enseignants du second degré ; chefs d'établissements du second degré.

[Décret n° 2024-229 du 16 mars 2024 relatif à la mise en place, pour l'année scolaire 2024-2025, d'une phase pilote de l'instauration d'un cycle préparatoire à la classe de seconde](#)

- La classe préparatoire à la classe de seconde prévue par le décret n° 2024-229du 16 mars 2024 susvisé, d'une durée d'une année scolaire non renouvelable, a pour objectif de consolider les acquis du cycle des approfondissements (cycle 4).

[Arrêté du 16 mars 2024 relatif à l'organisation et aux volumes horaires de la classe préparatoire à la classe de seconde pour la phase pilote pour l'année scolaire 2024-2025](#)

- Protection des enfants victimes de violences intrafamiliales

[LOI n° 2024-233 du 18 mars 2024 visant à mieux protéger et accompagner les enfants victimes et covictimes de violences intrafamiliales](#)

- Mme Agnès PANNIER-RUNACHER, ministre déléguée auprès du ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, connaît de toutes les affaires que lui confie le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.
Elle est chargée par délégation du ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire :
1° Des politiques publiques en matière d'industries agroalimentaires, ainsi que de restauration collective privée y compris en ce qui concerne la bonne exécution des lois relatives à l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et agroalimentaire ;
2° Dans les politiques relevant des attributions du ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire qui contribuent à l'action du Gouvernement en matière de transition écologique, de la promotion de la sobriété et de la souveraineté en matière de produits phytopharmaceutiques et d'engrais, de la préservation de la qualité de l'eau, du développement des énergies renouvelables, de l'équilibre des usages de la biomasse, et des mécanismes de financement de la capture du carbone ;
3° De la politique de recherche et d'innovation au service des politiques mentionnées aux

alinéas précédents.

Décret n° 2024-248 du 21 mars 2024 relatif aux attributions de la ministre déléguée auprès du ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire

ACTUS UNSA

A l'heure des changements climatiques, l'UNSA estime que la fonction publique a un rôle à jouer. Mais rien ne pourra se faire sans les agents. **Votre opinion est cruciale pour comprendre comment le dialogue social peut contribuer à cette transition.** Merci de partager vos idées et vos expériences avec nous.

[Vous avez la parole : Participez à notre enquête "Réussir la transition écologique dans la fonction publique grâce au dialogue social".](#)

La mise en place de groupes de niveaux dans les collèges pour certains établissements étaient une mesure phare du "choc des savoirs" présenté par Gabriel Attal en décembre dernier. L'UNSA Éducation a dénoncé avec force, depuis plusieurs mois, la logique globale et les effets délétères de ce renoncement à l'ambition de démocratisation du système éducatif. Elle réagit par communiqué de presse à **la disparition du terme de "groupes de niveaux"** dans les textes réglementaires publiés et continuera à se battre pas à pas contre la politique conservatrice du "choc des savoirs".

[Article UNSA éducation : les groupes de niveau n'existent pas !](#)

ACTUS CHLOROFIL

Mise à jour des fiches des épreuves et grilles BTSA

Portrait de l'enseignement agricole : présente les principales caractéristiques de l'enseignement agricole, les moyens qui lui sont alloués et ses résultats.

[Portrait de l'enseignement agricole](#)

ACTU MASA

Le Gouvernement vient de transmettre au Parlement le recensement des achats effectués par la restauration collective publique en produits durables et de qualité. Établi sur la base de déclarations volontaires, le rapport indique que les gestionnaires de restaurants collectifs ont consacré 27,5% de leurs achats à des produits durables et de qualité en 2022, dont 13% en bio. Afin de poursuivre ce suivi pour l'année 2023, tous les restaurants collectifs (publics et désormais privés) sont invités à déclarer leurs achats sur la plateforme [ma cantine](#) avant la fin de ce mois de mars.

[Article site du MASA : objectifs-egalim-en-restauration-collective-le-bilan-2022-publie-la-collecte-des-donnees-2023](#)

En lien avec l'actualité :

[Article site du MASA : suivi-des-mesures-en-faveur-des-agriculteurs](#)

Le 22 février 2024, le Premier ministre Gabriel Attal a désigné Anne-Laure Babault et Alexis Izard pour réaliser une mission parlementaire afin d'évaluer une potentielle évolution du cadre législatif et réglementaire des lois EGalim et, plus globalement, des négociations commerciales.

Cette mission constitue une des réponses aux attentes exprimées par le monde agricole, plus particulièrement sur la question du revenu des agriculteurs et d'un meilleur partage de la valeur créée au sein de la filière alimentaire.

[Article site du MASA : mission-parlementaire-egalim](#)